

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 17 mai deux mille vingt quatre

L'an deux mil vingt-quatre le 17 mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTET – DESCHAMPS – CASTAING – HURMIC
Messieurs : GAUTHIER – DEYMIER – HOUGAS – REYNAUD

Absents : Madame, PREVOT (excusée), Madame DESCHAMPS – Messieurs BOURON – PENOT (excusés) – Monsieur FIQUET

Procurations : Mme PREVOT pouvoir à Mme CASTAING,
M. BOURON pouvoir à M. GAUTHIER, M. PENOT pouvoir à M. HOUGAS

Secrétaire de séance : Fabienne HURMIC

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 12 avril 2024
- Validation du programme CAB
- Proposition d'achat d'un terrain communal
- Délibération fixant le taux de promotion LDG
- Retour des commissions intercommunales
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024

Validation du programme CAB

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs réunions ont permis d'établir le tableau de programmation sur 4 ans des fiches actions concernant les travaux pour la Convention d'Aménagement de Bourg.

Ce document a été adressé aux élus, et présente les différents travaux précisant les coûts des travaux et les subventions susceptibles d'être accordées.

PROGRAMMATION CAB DE PAILLET

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL			Reste à financer
					Subvention classique (1)	Subvention Convention	Modalités d'intervention et Services concernés	
2025	Fiche action 1b: Aménagement de la partie Est de la départementale 10	AMENAGEMENT LIE A LA CHAUSSEE						
		Enlèvement bordures et évacuation	5 872,00	100 000,00	30 000	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 € - taux de subvention maximum 30 %		
		Bordure T2 CS1	36 700,00					
		Bordure T2	2 400,00					
		Mise à la côte de regards existants	4 180,00					
		Mise à la côte de bouche à ciel	1 710,00					
		Changement et mise à la côte de bouche à ciel	300,00					
		Piétonnier en béton désactivé (géotextile, 8 venant 25 cm, GNT 0/20 sur 10 cm, béton désactivé)	46 781,00					
		RESEAU PLYVIAL						
		Bec de gargouille et raccordement	2 100,00					
		AMENAGEMENT LIE A LA CHAUSSEE						
		Plateau Fourniture, transport en mise en œuvre d'enrobés dioritique semi granu 0/10 ép. 0,05 y compris couche d'accrochage	16 000,00	20 000	8 000	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 20 000€ - taux de subvention maximum 40 %		
		Plateau traversant/réseau sur voirie	3 000,00					
		RESEAUX SECS						
		Mise à la côte de chambre Telecom	1 600,00					
		TRAVAUX PREALABLES						
		Installation de chantier	7 000,00	61 000,00	21 350	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Aménagement de bourg Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %		
		Enlèvement du mobilier urbain existant	800,00					
		Dépose des panneaux existants	300,00					
		lot en béton balayé	1 200,00					
		Piétonnier en béton désactivé (géotextile, 8 venant 25 cm, GNT 0/20 sur 10 cm, béton désactivé)	20 000,00					
		AMENAGEMENT DE SOLS PIETONNIER, PARKING						
		Terrassement type Parking sur 50 cm et évacuation	630,00	31008	10 853	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 150 000 € - taux de subvention 35 %		
		Terrassement trottoir, cheminement sur 40 cm et évacuation	8 219,00					
		Parking en brouche (géotextile, 8 venant 20 cm, GNT/0/20 sur 20 cm, brouche)	3 060,00					
		Embranchement sur espace minéral existant (décaissement, apport TV, engazonnement, entretien - garantie 12 mois)	4 500,00					
		Bordure P1	4 790,00					
ESPACES VERTS								
Plantation arbre de haute tige 18/20 (entretien - garantie 12 mois)	2 400,00							
Messif arbutif sur espace minéral existant (entretien - garantie)	1 200,00							
Engazonnement sur espace minéral existant (décaissement, apport TV, engazonnement, entretien - garantie 12 mois)	4 140,00							
SIGNALISATION								
Signalisation horizontale (ligne axiale, ligne de parking, traversée piétoires, bande podotactile, bande de guidage, zebra, ...)	2 000,00							
Signalisation verticale	2 000,00							
MOBILIER URBAIN								
Mobilier urbain : pchelat, barrière, poteau bois	6 000,00							
Reprofilage de chaussée en grave bitume y compris couche d'accrochage et toute souillon de transport, mise en œuvre, compactage, etc...	19 008,00							
Réseau sur voirie	12 000,00							
Compactage du fond de forme	180,00							
Fourniture, transport en mise en œuvre d'enrobés dioritique semi granu 0/10 ép. 0,05 y compris couche d'accrochage	42 080,00							
Rabotage de l'enrobé existant jusqu'à l'interface ou scarification	21 120,00							
FRAIS D'ETUDES ET HONORAIRES								
Maîtrise d'œuvre (8%) 22 656								
Sous total fiche action 1b		263 240,00	212 008,00	59 350,00	10 853,00		223 890,00 €	
Total année 2025		263 240,00	212 008,00	59 350,00	10 853,00			

1

22/04/2024

2027	Fiche action 2: Départementale 237 et connexions au plateau	TRAVAUX PREALABLES						
		Installation de chantier	6 000,00	20 000,00	8 000,00	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Aménagement de sécurité Plafond travaux HT 20 000€ - taux de subvention maximum 40 %		
		Dépose des panneaux existants	300,00					
		PARKING						
		Terrassement type Parking sur 50 cm et évacuation	2 800,00					
		Parking / aménagement en terre pleine	8 800,00					
		Messif sur voirie	3 300,00					
		AMENAGEMENT LIE A LA CHAUSSEE						
		Rabotage de l'enrobé existant jusqu'à l'interface ou scarification	16 800,00					
		Fourniture, transport en mise en œuvre d'enrobés dioritique semi granu 0/10 ép. 0,05 y compris couche d'accrochage	46 200,00					
		TRAVAUX SUR RD 237 UNIQUEMENT						
		Bordure T2	15 000,00	87 861,00	26 358,00	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Bordure et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 € - taux de subvention maximum 30 %		
		Mise à la côte de regards existants	3 960,00					
		Mise à la côte de bouche à ciel	1 620,00					
		AMENAGEMENT DE SOLS PIETONNIER, PARKING						
		Terrassement trottoir, cheminement sur 40 cm et évacuation	5 866,00					
		Piétonnier en béton désactivé (géotextile, 8 venant 25 cm, GNT 0/20 sur 10 cm, béton désactivé)	47 905,00					
		RESEAU PLYVIAL						
		Bordure P1	8 400,00					
		Regard de visite	900,00					
		Grille avaloir	1 600,00					
		Tranchée complète Ø 200 PVC y/c évacuation	1 200,00					
		Caniveau grille fonte C250 largeur 0,10m	1 000,00					
		Poussé sur regard ou canalisation existante	380,00					
		ESPACES VERTS						
		Engazonnement sur espace minéral existant (décaissement, apport TV, engazonnement, entretien - garantie 12 mois)	10 830,00					
		Messif arbutif sur espace minéral existant (décaissement, apport TV, engazonnement, entretien - garantie 12 mois)	5 850,00					
SIGNALISATION								
Signalisation horizontale (ligne axiale, ligne de parking, traversée piétoires, bande podotactile, bande de guidage, zebra, ...)	4 000,00	28 860,00	10 038,00	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %				
Signalisation verticale	2 000,00							
Signalétique	2 000,00							
MOBILIER URBAIN								
Mobilier urbain : pchelat, barrière, poteau bois	2 000,00							
Mobilier d'équipement : bancs, transat, table aqua-risque	3 000,00							
RESEAUX SECS								
Tranchée complète enfouissement France Télécom	3 000,00							
Fournitures FT (Ø42/45)								
Chambres FT	1 440,00	7 240,00	1 610,00	Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSJ - Enfouissement Réseau Téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 € - taux de subvention maximum 25 %				
Mise à la côte de chambre Telecom	2 400,00							
Messif	400,00							
Luminaires + tranchée + câble + cablette y/c messif	10 500,00							
Projecteur y/c raccordement	6 000,00							
Sous-total fiche action 2		224 331,00	159 983,00	48 208,00	5 664,00		178 125,00	

3

22/04/2024

2025	Fiche action 5 : aire de loisirs et cheminement vers la commune voisine Lestiac	TRAVAUX PRELIMAIRES	2 000,00				Direction des coopérations et du développement des Territoires - SAGSI - Report Modal Création d'une voie verte - Plafond travaux HT 500 000 € - taux de subvention entre 20 % et 40 % après avis technique
		Installation de planter					
		AMENAGEMENT DE SOLS PEI-TONNIER, PARKING					
		Terrassement trottoir, cheminement sur 40 cm et évacuation	8 000,00	88 400,00			
		Voie verte Pavebor en enrobé	42 000,00				
		Bordure P1	16 800,00				
		Luminaire photovoltaïque 37 massif	8 800,00				
		Passe-véhicule bois	13 000,00				
		ESPACES VERDES					
		Plantation arbres de hautes tiges 15/20 (arbutus - garanties 12 mois)	6 400,00				
		Plantation arbres en cône 200/200 (arbutus - garanties 12 mois)	2 400,00	39 000,00			
		Mobilier URBAIN					
		Mobilier urbain - tables, bancs, poubelles bois	4 000,00				
		Mobilier d'équipement - banc, bancnet, table pique-nique	12 000,00				
		Mobilier vélo - arceaux	1 200,00				
Mobilier d'œuvre public 3-12 %							
Mobilier URBAIN							
Équipement ludique (gyroscopie, cordes, etc.) / épirotif (égrès, etc.)	10 000,00	10 000,00	3 500,00				
FRAIS D'ETUDES ET HONORAIRES							
Maîtrise d'œuvre (10%) 12 440 €	124 400,00	124 400,00	3 500,00	0,00			
Sous-total fiche action 5					120 900,00		
Fiche action 9: Secteur Gymnase	INTERVENTION SUR BATIMENTS / SCENARIO DE BASE					Direction des Sports et de la Vie Associative - Aide de 20% maximum du montant de travaux HT plafonné à 100 000 €	
Sous-total fiche action 9	Extension gymnase / création de vestiaires	548 000,00	100 000,00	20 000,00	0,00		
		648 000,00	100 000,00	20 000,00	0,00	628 000,00	
Fiche action 6 : Place Gambetta	AMENAGEMENT DE SOLS PEI-TONNIER					Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SAGSI - Aménagement de boug - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %	
	Paraplaner en béton (épaisseur 10cm), 8 venant 25 cm, GNT 0/20 sur 10 cm, béton drainant)	24 500,00					
	Paraplaner en béton (épaisseur 10cm)	7 000,00					
	Bordure P1	2 800,00					
	RESEAU PLUVIAL						
	Regard de visite	1 800,00	39 300,00	13 750,00			
	Coffre en acier	1 800,00					
	Tranchées couvables Ø 200 PVC, voir évaluation	1 200,00					
	Travaux sur regard et raccordement externe	360,00					
	Maîtrise d'œuvre (10%) 10 377 €						
Sous-total fiche action 6		39 300,00	39 300,00	13 750,00	0,00	29 545,00	
TOTAL année 2025		811 789,00	262 700,00	37 250,00	0,00	774 440,00	
TOTAL GENERAL CAB (1) Les subventions varieront en fonction du CDS de l'année du vote des aides en commission permanente		1 692 466,00	928 956,00	183 473,00	82 800,00	1 473 019	

Pour rappel les fiches actions priorisée sont : fiches et demi sont à prioriser :

- fiche action 1b : D10, entrée de Paillet en arrivant de Cadillac, jusqu'à la rue de la croix
- fiche action 5 : abords de la salle des fêtes et parking
- fiche action 2 : route de Targon, avec complément fiche action 6 (Place Gambetta)
- fiche action 8 : aire de loisirs cheminement vers Lestiac

Il conviendra de faire un appel d'offres avec un cahier des charges afin de trouver un Maître d'œuvre pour superviser l'ensemble de ces travaux au fur et à mesure de l'évolution des chantiers.

Des réflexions sont en cours concernant le bâtiment Escande :

- 1^{er} étage : après visite des lieux par Gironde Habitat des réflexions sont en cours concernant un éventuel rachat par cet organisme. Nous attendons leur retour.
- Rez-de-chaussée, aile du vestiaire du Hand : un architecte du CAUE a visité les locaux pour une éventuelle rénovation, la superficie semble suffisante pour rénover et faire des vestiaires correspondants aux normes en vigueur. Un diagnostic doit être fait et un géomètre va être mandaté afin de mesurer les lieux ainsi que les différences de niveaux.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité

- Valident le tableau ainsi présenté
- Chargent et autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'opération et aux demandes de subventions auprès du Département et autres organismes.

Achat de Terrains

Proposition d'Achat d'un terrain communal

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de Monsieur et Mme DAVID Cédric et Karine pour l'achat de la parcelle cadastrée C 1056 située lieu-dit Lucas, au Hameau de fontanges d'une superficie de 78 m².

Il précise que cette parcelle avait fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre la commune et M. et Mme David en octobre 2020 pour trois ans. Cette convention prévoyait une cession à l'issue de cette période.

Une proposition est faite pour 1800€ avec une servitude de passage d'une bande de 3 mètres minimum pour permettre à la commune l'accès à la parcelle C 1055

Après discussion le vote est reporté au prochain conseil municipal afin de régulariser le dossier au niveau d'un droit de passage qui permet d'accéder à la parcelle C 1055 qui appartient à la commune et qui doit rester accessible, pour d'éventuels nettoyages ou travaux.

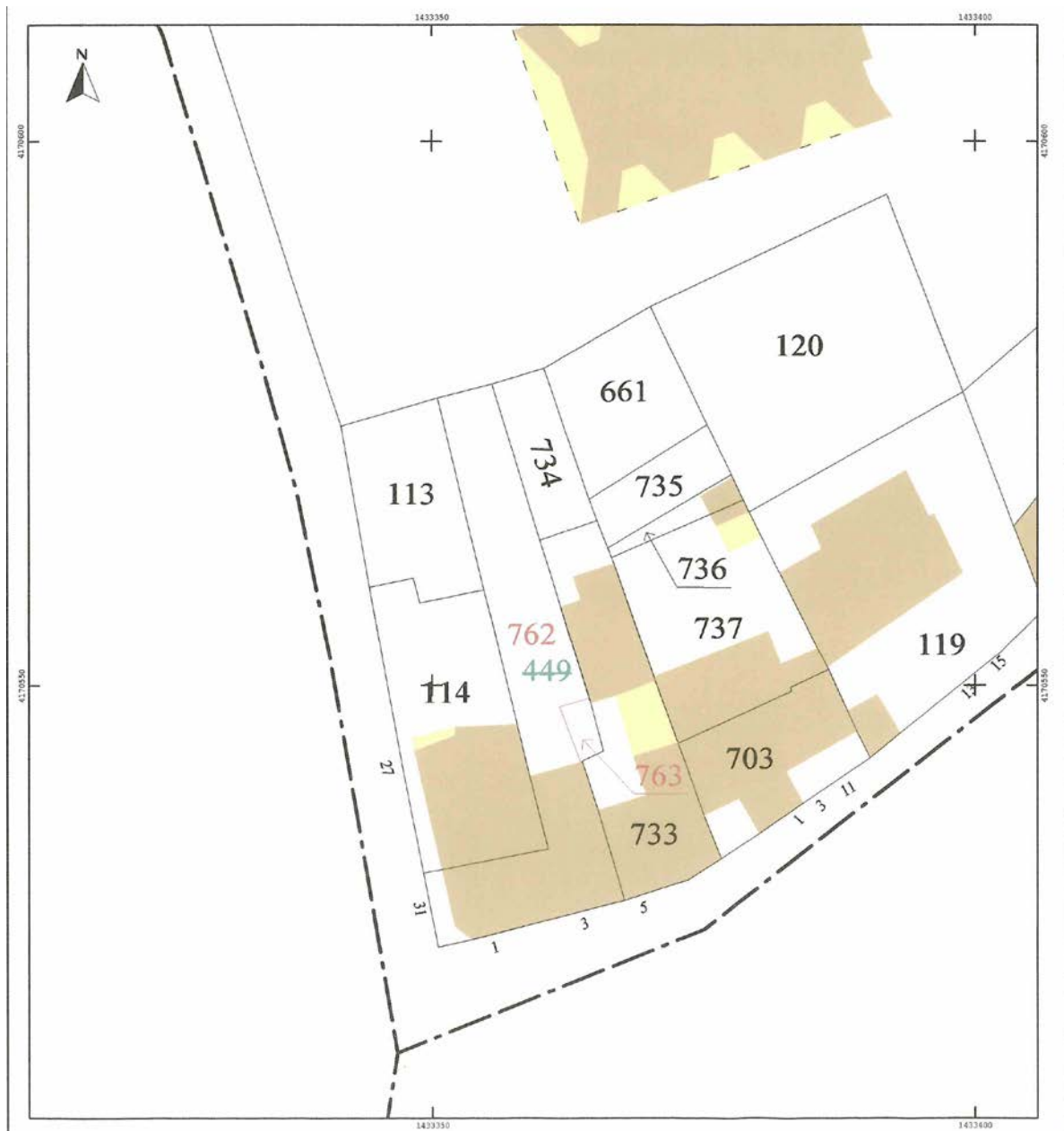
Régularisation foncière parcelle B 763

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en 2014 auprès de monsieur GAURY de la parcelle B 734 pour 79ca (issue de la division de la parcelle B448) située place du foyer rural à Paillet.

La parcelle B 733 issue également de la division parcellaire de la B448 a été conservée par Monsieur GAURY puis cédée à la société SB Properties.

A l'occasion du Bornage amiable, il est apparu qu'une partie de la parcelle B 449 jouxtant la B 733 été occupée depuis de nombreuses années par les propriétaires riverains (existence d'un mur de clôture)

Monsieur le maire propose que la parcelle B 449 soit divisée en 2 Parcelle B 762 et B 763 et que la parcelle B763 de 13 m²soit restituée à la société SB Properties



Les membres du conseil municipal après délibération

- Valident la régularisation ainsi présentée,
- Chargent Monsieur Le Maire et l'autorisent à signer tous les actes nécessaires à cette régularisation foncière.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Fixation d'un taux de promotion à l'effectif

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des Lignes Directives de Gestion, les communes doivent décider des taux de promotions pour les avancements de grade des agents. Le projet de délibération a été soumis à l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable dans sa séance du 30 avril 2024.

Monsieur Le Maire propose la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique en date du 30 avril 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour tous les cadres d'emplois, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, Décide :

De fixer à 100% le taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade **pour tous les grades et toutes les filières de la collectivité.**

Les membres du conseil municipal votent et approuvent à l'unanimité ce taux de promotion.

Retour des commissions intercommunales :

- **Commission Prévention des déchets :**

A partir de 2025, la taxe des ordures ménagères sera perçue par le service des impôts (actuellement facturation et encaissements par la CDC), afin d'éviter les impayés difficilement recouvrables.

Nous basculerons à la TEOM, le calcul de la facturation se fera comme par le passé en fonction de la superficie de l'habitation et non pas en fonction du nombre d'habitants par foyer.

C'est sur la taxe foncière qui sera envoyée en 2025 que nous basculerons à la TEOM. Pour des raisons administratives nous pourrions passer à la TEOM incitative mais pas avant 2026.

Informations et questions diverses :

- **Maison de santé :**

Un premier projet a été présenté aux professionnels de santé : médecins, pharmacien, infirmières, psychologue. Il a été préconisé de trouver d'autres pistes de financement car l'estimation retenue semble trop élevée. Des pistes sont en cours concernant la diminution du coût du bâtiment.

- **Sophie Ricaud** une de nos agents au secrétariat de la mairie a fait une demande de mutation, elle sera remplacée par Laurie Rolland à partir du mois de juillet.
- **Le classement des archives** continue, Monsieur le Maire souhaite remercier Mesdames Castet et Bodet pour tout le travail déjà réalisé.

Fin du conseil à 19H45

Le secrétaire de séance
Fabienne HURMIC

Le Maire
Jérôme GAUTHIER